

09:47 - 16 janvier 2014 par [Didier Beclard](#)

La Chapelle musicale Reine Elisabeth fête ses 75 ans tout au long de l'année

L'événement sera célébré par une série de concerts des maîtres et solistes en résidence tandis que la récolte des fonds pour financer les travaux d'extension du bâtiment actuel se poursuit.



La première édition du Concours Eugène Ysaÿe - rebaptisé en 1951 Concours musical international Reine Élisabeth de Belgique - , qui se tient en 1937, est dominée par les jeunes musiciens russes. La seconde édition, l'année suivante, se termine sur le même constat. La prise de conscience de la nécessité de créer une structure belge de formation musicale de haut niveau est à l'origine de la création de la Chapelle musicale reine Elisabeth, inaugurée - et

baptisée à l'époque par un journaliste "la petite villa Médicis" - à Waterloo en juillet 1939 pour accueillir et loger de jeunes musiciens talentueux désireux de se perfectionner.

Trois quarts de siècle plus tard, l'institution s'est développée et garde à cœur de rester un centre d'excellence artistique devenu aujourd'hui une référence internationale. Fondation d'utilité publique depuis 2009, la Chapelle musicale organise la formation des jeunes musiciens autour de six axes. La formation sous forme de compagnonnage avec les maîtres en résidence (José van Dam, Abdel Rahman El Bacha, Augustin Dumay, Maria João Pires, Gary Hoffman et le quatuor Artemis), l'insertion professionnelle des jeunes solistes, la promotion des jeunes artistes en résidence, l'Artists Village, l'infrastructure elle-même et, enfin, le projet social des Chorales Equinox.

La Chapelle, qui fête son 75^e anniversaire par un riche programme de concerts (voir encadré), fait aussi ses adieux à son directeur artistique, Arie Van Lysebeth, qui souhaite se consacrer davantage à sa famille. "Je ne quitte pas la Chapelle musicale de gaieté de cœur. Mon passage à la Chapelle est le plus beau de ma carrière", a déclaré celui qui fut le visage du Concours Reine Elisabeth et qui conserve un mandat au sein du comité artistique.

Essor international

Restructurée en 2004, l'institution a vu son aura croître au point de passer du statut d'école nationale à celui d'école internationale. La multiplication des activités pédagogiques et artistiques - en 10 ans, la Chapelle est passée de 12 à 50 étudiants, de 3 disciplines à 5 et de 2 concerts par an à 200 - a conduit à envisager une extension du bâtiment actuel (Lire "L'Echo" du 10 octobre 2013). Le chantier lancé en octobre dernier va bon train et la dalle de béton du rez-de-chaussée devrait être posée dans les jours qui viennent. "C'est un chantier difficile", explique Bernard de Launoit, président de la Chapelle, "l'enjeu du bâtiment réside dans sa qualité acoustique". L'investissement, réalisé sur fonds propres, prévoit un budget total de 9 millions d'euros, qui "pourrait être dépassé et atteindre 9,5 voire 10 millions en fin de chantier", ajoute Bernard de Launoit.

L'entité Chapelle musicale se compose de deux structures: une Fondation d'utilité publique qui gère l'opérationnel et une SA à finalité sociale, qui est propriétaire du bien. Celle-ci, maître d'ouvrage, avait déjà rassemblé 50% du financement lors du lancement du chantier. Aujourd'hui 70% sont acquis, soit 2 millions d'euros supplémentaires en trois mois, principalement auprès de la Banque nationale qui a confirmé son soutien.

Outre le soutien de la province du Brabant wallon sous forme de prise de capital et 500.000 euros provenant du secteur public (BNB, Loterie nationale et État fédéral), la Chapelle table sur l'aide de groupes privés ou de familles actionnaires de groupes privés. Elle compte déjà,

notamment, au nombre de ses généreux donateurs, GBL, Ackermans & van Haaren et un membre de la famille Solvay. *"Des personnes, des deux côtés du pays, nous soutiennent parce que la Chapelle représente un projet important, un symbole, un travail de qualité et un projet d'avenir"*, ajoute Bernard de Launoit.



Pour compléter son budget, la Chapelle lancera, fin mars, une émission obligataire, sans appel à l'épargne publique pour éviter une série de contraintes techniques. D'une valeur totale de 2 à 3 millions d'euros, par tranche de 50.000 euros minimum, l'émission affichera un taux de 2,5% sur dix ans. Pas de quoi attirer les spéculateurs, mais les mécènes devraient apprécier.

L'ECHO